

La coordination, l'animation d'une CPTS

La CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) permet de développer des actions en organisant des parcours plus ou moins complexes tout en intégrant une multitude de professionnels de santé libéraux et salariés, ainsi que tous ceux travaillant pour des structures qui seront en lien avec la CPTS. Un des grands enjeux est de faire le lien entre tous ces acteurs, à la fois dans la conduite des actions mais aussi dans le fonctionnement de la CPTS.

De nombreux professionnels de santé qui s'investissent dans ces projets sont en activité libérale et ont donc peu de temps pour gérer ces aspects de coordination qui peuvent se révéler être chronophages relativement complexes.

2 phases de coordination :

- **Préfiguration** : Il s'agit de la construction du projet de santé de la CPTS.

La CPTS GRÉSIVAUDAN a été créée, son projet validé par la CPAM et l'ARS (32 communes de la vallée du Grésivaudan, 100 000 habitants, agglomération grenobloise)

- **Fonctionnement** : Il s'agit de la phase d'animation de la CPTS.

On considère que cette phase démarre dès lors que le contrat ACI (Accord Conventionnel Interprofessionnel) est signé et que les fonds sont versés à la CPTS. A partir de ce moment-là, la CPTS peut fonctionner en tant que telle et la coordination est tout à fait indispensable. Il s'agira de faciliter le travail en commun, de faire le lien entre tous, de communiquer sur l'existence et les actions de la CPTS, de déployer les actions, de veiller à la bonne gestion des ressources financières et humaines, d'organiser des réunions de coordination entre les différents acteurs, de suivre l'évolution des indicateurs de suivis du contrat, d'être l'interlocuteur privilégié avec les institutions, de gérer les affaires sanitaires, de gérer les imprévus ...

La coordination permet de faire fonctionner la CPTS en laissant l'opportunité aux professionnels de santé de se concentrer principalement sur les actions mises en place et sur les enjeux de santé de la structure.

Fiche de poste du coordonnateur(trice) de la CPTS GRÉSIVAUDAN

Qualifications

Niveau Master 2 / Bac+5 en santé publique, droit de la santé, coordination du système de santé, management de la santé
Cadre de santé
Coordonnateur de soin primaire (avec expérience)

Compétences

Savoirs :

Connaissance du territoire
Connaissance dans l'organisation du système de santé, politique et les différents acteurs de santé du territoire
Connaissance dans l'environnement professionnel du secteur de la santé
Connaissance en gestion comptable et administrative

Savoir-faire :

Organiser et prioriser son travail
Avoir des compétences rédactionnelles
Maîtrise des techniques d'animation de réunion
Gestion de l'animation du réseau de la CPTS
Capacité d'analyse et de synthèse
Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire
Maîtrise des questions de gestions de projet
Maîtrise des logiciels de bureautiques

Savoir-être :

Capacité relationnelle et d'adaptation
Esprit du travail en collaboration et en partenariat
Disponibilité et capacité d'écoute
Force d'initiative et de propositions
Faire preuve de rigueur
Communication avec les institutions

Modalités :

Temps de travail : plein temps
Salaire à définir en fonction du niveau de qualification du candidat
Type de contrat à définir : CDI avec période d'essai